



DOSSIER INSCRIPTION 2026-2027

Remplir un dossier par adhérent

Réservé à l'Association

Oui Non

Attest

Image

Début des cours le 7 septembre 2026

Dossier à déposer jusqu'au vendredi 10 juillet 2026

dans la boîte aux lettres de Valérie & Patrick SIZABUIRE – 250 rue des Guillardes – Lucenay

Rappel : - Traitement des dossiers par ordre d'arrivée, tampon faisant foi.
- Au-delà de la date limite, les dossiers seront traités à la fin du forum du samedi 6 septembre 2025

ADHERENT

Nom Prénom
Portable Date de naissance / /
Mail @
Adresse Postale
Code Postal Ville

ACTIVITES

Cocher l'activité(s) choisie(s)	Lucenois(e)	Extérieur(e)
Gym Douce – Mercredi 1 ^{er} cours [9h-10h]	<input type="checkbox"/> 130 €	<input type="checkbox"/> 150 €
Gym Douce – Mercredi 2 ^{ème} cours [10h-11h]	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

ATTESTATION DE SPORT

Attestation de sport pour votre employeur (distribuée début d'octobre) **oui** | **non**

FORMALITES D'INSCRIPTION

Le dossier doit contenir les pièces suivantes :

- ◆ La présente fiche d'inscription datée et signée
- ◆ Le(s) chèque(s) de règlement à l'ordre de S.Pass Forme. Possible en 3 fois (**CHIFFRES RONDS, ne pas antidater les chèques**). 1^{er} dépôt en banque le 15/10 (qu'il n'y ait qu'un chèque ou plusieurs) puis dépôt le 15/11 et le 15/12/2026. Pour les inscriptions en cours d'année, règlement en 2 fois si inscription transmise après le 15/10 et en 1 fois si inscription transmise après le 15/11.

INSCRIPTION AUX AUTRES ACTIVITES

Vous pouvez vous inscrire à toutes nos autres activités sur le site HelloAsso ou directement avec ce QR code : (dès le 10 juin pour les adhérents de la saison 2025-2026. Pour les nouveaux, inscription à partir du 20 juin)



AUTORISATION POUR LA SAISON 2026-2027

1. REGLEMENT INTERIEUR

L'adhésion à l'association implique l'acceptation du règlement intérieur. Celui-ci est disponible sur le site internet et dans les salles. Il sera également consultable au Forum des Associations. Je reconnais avoir lu et accepté les conditions du règlement intérieur.

2. AUTORISATION MEDICALE

J'autorise les responsables de l'activité à prendre toutes les dispositions nécessaires en cas d'urgence médicale.

3. ASSURANCE

Je reconnais avoir pris connaissance de la loi du 16 juillet 1984 qui impose aux associations d'informer ses membres sur la souscription d'un contrat d'assurance couvrant les dommages corporels liés à un accident sportif.

4. DROIT A L'IMAGE

J'autorise les dirigeants de l'Association S.Pass Forme à publier ma photo sur le site internet et la page Facebook de l'association.

OUI NON

Date : Signature :

Sans nouvelles de notre part, considérez que votre dossier d'inscription est validé

Pour tout renseignement contacter Valérie SIZABUIRE (Vice-Trésorière) au 06.12.64.77.40 ou www.spasforme.fr/contact/

Patrick SIZABUIRE : Président – Joëlle LAROCHE : Vice-Présidente – Marie-Claire PEPIN : Trésorière – Emmanuelle MARTINELLO : Secrétaire – Claudette CHALUS : Vice-Secrétaire

1/ Règles générales applicables à la Salle Omnisports, la salle Tonic et toutes autres salles pouvant être utilisées par l'Association :

- **SE MUNIR DE SON PROPRE TAPIS DE SPORT** selon l'activité.
Chaque participant devra se présenter au cours avec son tapis de sport. En cas d'oubli aucun prêt de tapis ne sera possible et le participant ne pourra pas accéder au cours.
- **VENIR AVEC UNE TENUE ADAPTÉE A LA DISCIPLINE.**
- **PORT OBLIGATOIRE DE CHAUSSURES AUX SEMELLES PROPRES ET IMPERATIVEMENT BLANCHES.**
Le changement de chaussures pourra s'effectuer au vestiaire de la salle Omnisports et à l'entrée de la salle Tonic. Un marquage au sol à l'intérieur de la salle Tonic indique la zone à ne pas dépasser avec les chaussures de ville, un meuble à chaussures est mis à disposition (uniquement salle Tonic)

2/ Maîtrise du flux entrant et sortant des salles

- SALLE OMNISPORTS

Les **participants devront patienter dans le couloir ou le vestiaire puis attendre l'accord du professeur pour accéder à la salle de cours**. La sortie du cours se fait par la 2ème porte. Respecter le flux de circulation (porte d'entrée, porte de sortie du cours).

Cas des cours de danse et éveil sportif :

Les parents ne sont pas autorisés à entrer dans la salle ni en début ni en sortie de cours. Ils doivent impérativement attendre la prise en charge du professeur pour partir. **En aucun cas les parents ne doivent laisser seuls leurs enfants**.

A la sortie, attendre l'aval du professeur pour récupérer les enfants.

- SALLE TONIC

Les participants devront attendre la sortie du cours précédent et l'accord du professeur pour accéder à la salle de cours.

3/ Accès aux salles interdites aux :

- Personnes non inscrites à une activité
- Personnes présentant l'un des symptômes suivants : fièvre, toux, maux de gorge, maux de tête, perte du goût et de l'odorat. Et plus généralement toute personne présentant un symptôme viral (covid, grippe ...)

4/ Précautions individuelles

Les personnes vulnérables veilleront à se protéger (port du masque, distanciation, gestes barrières).

Les parents jouent un rôle essentiel, ils s'engagent à ne pas mettre leurs enfants aux cours en cas de fièvre ou de symptômes évoquant la COVID 19 ou tout autre symptôme viral, ni en cas d'apparition de symptômes dans le cadre familial.

5/ Nettoyage des salles avec du produit désinfectant

Les salles sont nettoyées hebdomadairement.

6/ Rappel des gestes barrières

- Éviter de se toucher le visage, en particulier le nez et la bouche
- Tousser et éternuer dans son coude ou dans un mouchoir en papier jetable
- Ne pas se serrer les mains ou embrasser pour se saluer

Ce rappel est susceptible d'être ajusté en fonction de l'évolution de la réglementation en vigueur.

TENUE ET CHAUSSURES ADEQUATES, TAPIS PERSONNEL (selon l'activité) SONT OBLIGATOIRES. EN CAS D'OUBLI L'ACCÈS AUX SALLES SERA INTERDIT.